

Soutien juridique aux Guaraní Kaiowá pour l'accès à la terre

Situation

Dans la région du Mato Grosso do Sul, le peuple indigène des Guaraní Kaiowá vit dans une zone minuscule. Les terres qui leur appartiennent traditionnellement sont aujourd'hui accaparées par de grands propriétaires terriens et des multinationales, qui y exploitent d'immenses monocultures de soja destiné à l'exportation et de canne à sucre pour la production d'agrocarburants. Les Guaraní Kaiowá n'ont plus assez de terres pour pouvoir se nourrir, de sorte qu'ils dépendent de l'Etat, qui leur distribue chaque mois des paniers alimentaires.

La Constitution brésilienne garantit certes le droit des Guaraní Kaiowá à leurs terres d'origine, mais en réalité, faire appliquer ce droit est très difficile. Pendant ce temps, la lutte pour la terre continue. Elle s'est même durcie ces dernières années : plus de la moitié des actes de violence et des meurtres perpétrés dans le cadre de conflits terriens avec des populations indigènes concernent les Guaraní Kaiowá. Sur les 30 dernières années, plus de 200 défenseurs indigènes des droits humains ont été tués dans le Mato Grosso do Sul.

Environ 8000 jeunes de moins de 26 ans travaillent dans des plantations de cannes à sucre ou des usines d'éthanol ; les conditions de travail y sont désastreuses. Leurs perspectives d'avenir sont quasiment nulles et le taux de suicide des jeunes est élevé. Entre 2000 et 2014, au moins 707 indigènes se sont ôtés la vie dans le Mato Grosso do Sul. Quant aux enfants, leur situation alimentaire est dramatique : 41 enfants sur 1000 meurent chaque année de malnutrition ou d'un déséquilibre alimentaire. Entre 2010 et 2012, 118 enfants indigènes sont décédés à la naissance, 208 avant leur première année et 87 avant d'avoir six ans.





Objectifs

Le projet vise à soutenir les revendications juridiques et politiques des Guaraní-Kaiowá du Mato Grosso do Sul afin d'obtenir l'application de leurs droits à l'alimentation et à leurs territoires. Il s'agit de conditions indispensables à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Objectifs spécifiques :

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie avec la participation des Guaraní Kaiowá et des partenaires de coopération afin de suivre le processus juridique entamé devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme après le dépôt de la pétition contre l'Etat du Brésil.
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie avec la participation des Guaraní Kaiowá pour les activités de plaidoyer et de lobby aux échelons local, national et international.

Bénéficiaires

Au total, une population de 62 544 personnes appartenant au peuple des Guaraní Kaiowá et répartie sur 32 communautés différentes bénéficie des activités du projet. Avec la plainte déposée auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme concernant la violation des droits à l'alimentation et à des territoires, les Guaraní Kaiowá devraient récupérer leurs terres à titre permanent et avec l'aide de l'Etat. Comme il s'agit là de droits concernant toute une collectivité, les femmes en bénéficient tout comme les hommes. Des mesures concrètes, appliquées sur quatre communautés, devraient permettre de protéger des violences 1260 personnes issues de ce peuple.

Activités

Actions en justice et demandes de mesures de protection pour les familles et les chefs menacés : l'axe principal est l'élaboration et le dépôt d'une plainte en justice auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, située à Washington, concernant un cas concret de violation des droits de l'homme envers les Guaraní Kaiowá. Un arrêt définitif de cette Commission contraindrait le Brésil à reconnaître les territoires des Guaraní Kaiowá et à leur en garantir l'accès.

Le recensement d'exemples de cas et de témoignages et la mise à jour permanente des renseignements sur la situation constituent les principales activités liées au dépôt de la plainte. Afin de réagir aux violences à l'encontre des Guaraní Kaiowá, qui visent à la fois les chefs de clans et les organisations non gouvernementales qui les soutiennent, un système d'alerte précoce a été mis en place dans le cadre du projet.

Accentuation de la pression politique sur le gouvernement brésilien : les conclusions des négociations menées dans le cadre du procès sont mises à profit tant pour le travail de plaidoyer et de lobby réalisé au Brésil que pour accentuer la pression politique dans le cadre des discussions avec le gouvernement. Le gouvernement brésilien n'a jusqu'ici effectué aucune démarche pour appliquer les mesures décidées en 2007 de délimitation et de reconnaissance des territoires des Guaraní Kaiowá.

Sensibilisation à la situation des Guaraní Kaiowá comme illustration de la lutte pour l'application des droits à l'alimentation et à la terre des communautés indigènes : les renseignements sur le cas des Guaraní Kaiowá sont transmis



aux comités juridiques des instances onusiennes des droits de l'homme, parallèlement à des actions de lobby et des conférences de presse aux niveaux national et international afin d'informer sur la situation de ces peuples.

Organisation partenaire

FIAN International s'engage pour le droit à une alimentation adéquate en se fondant sur les traités et les conventions internationaux, notamment sur le Pacte international de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Son réseau comprend des membres et des sections nationales dans 60 Etats d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine.

Avancement du projet

En 2016, la marge de négociation s'est encore réduite pour les Guaraní Kaiowá et les organisations qui les soutiennent. Le Congrès Missionnaire Indien, organisation catholique partenaire de FIAN International, est par exemple persécuté et confronté à des chicanes juridiques et bureaucratiques. En même temps, les expulsions menées par les autorités nationales contre les Guaraní Kaiowá continuent. L'Etat brésilien continue donc de violer les droits des peuples indigènes.

Dans ce contexte, la visite de deux semaines d'une délégation brésilienne en Europe revêtait une importance particulière. Cette délégation, composée de représentants des Guaraní Kaiowá, du CIMI, de FIAN Brésil et de FIAN International, s'est rendue au Conseil des droits de l'homme, à Genève, et au Parlement européen, à Bruxelles, pour attirer l'attention sur ce dossier. Le Parlement européen a adopté une résolution en faveur des Guaraní Kaiowá qui souligne leur situation alimentaire et condamne l'absence de démarcation des territoires indigènes.

Le 2 décembre 2016, les représentants des Guaraní Kaiowá et FIAN International ont porté l'affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Quatre jours plus tard, la plainte a été activée en ligne sur le site de Commission interaméricaine des droits de l'homme lors d'une assemblée générale des Guaraní Kaiowá. Cette opération symbolique a été menée en présence de députés au Parlement européen, qui ont également reçu copie de la plainte. La remise officielle du dossier à la Commission interaméricaine des droits de l'homme est une étape fondamentale du projet, car l'action en justice peut ainsi démarrer officiellement.

Pays, région, ville

Brésil, Etat fédéral du Mato Grosso do Sul

Budget 2018

CHF 160 000.–

N° de projet EPER : 812.369

Chargé-e de programmes

Sandra Wicki

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5